

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Maladies de POITRINE
ASTHME
 SPECIALITES
 RENOMMEES
 Laboratoires scientifiques de la
PHARM. DU TRICHON
ROUBAIX
 Docteur VERMAGNE
 Remède, tous les jours
 Non opiacé, véromédic

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois. 22.00; 6 mois. 40.00; 1 an. 76.00
France et Belgique.....	» 23.00; » 45.00; » 80.00
Etranger: Tarif A.....	» 35.00; » 70.00; » 140.00
» Tarif B.....	» 50.00; » 100.00; » 200.00

ANNONCES.....

REDACTION.....

PARIS..... 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.50.
 LILLE..... 3, rue Faidherbe, Tél. 87.07.
 TOURCOING..... 33, rue Carnot, Téléph. 37.
 ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. G.

CHÈQUES
 POSTAUX
 87 LILLE

Salon de Près
 stabilisé
 CONTINUATION
VENTE RECLAME
 Rabais énormes
PALAIS
DE LA CHAUSSURE
 33 et 35, rue Pierre-Motte
ROUBAIX
 Voir annonce dernière page

Les origines de la conquête de l'Algérie

La France se prépare à célébrer le centenaire de la prise d'Alger, premier acte d'une époque qui occupa dix-huit années de notre histoire.

En 1830, l'expédition d'Alger, conçue au début comme une simple démonstration, comme une remontrance un peu accentuée, oblige la France, presque à contre-cœur, à entreprendre la conquête de l'Algérie. Il se produisit alors un phénomène moral, peut-être, qui engendra la plus admirable série de conséquences matérielles. La jeune génération atteinte du « mal du siècle », sort de sa réserve, s'éveille à l'action, traverse les vagues et use son pessimisme morbide dans la vie des camps. Sa suite, tout ce que notre pays compte de négociants hardis s'enfonça en Afrique, d'abord pour participer aux fournitures de l'intendance puis pour commercer avec les indigènes, enfin pour acheter des terres, construire des fermes, créer des villages et creuser des ports.

La France a été entraînée malgré elle à prendre les armes; pendant trois ans, elle accepta de négocier, d'obtenir pour la forme, des réparations. Même après la capitulation d'Alger, la question de l'évacuation des territoires du nord de l'Afrique fut posée. A craintes reprises. En somme, on peut dire qu'en 1830, nul ne voyait clairement où nous allions; il s'agissait uniquement de venger notre honneur outragé. Les événements nous ont amenés à coloniser alors que nous n'avions certainement pas de visées impérialistes.

L'Algérie, bien que placée théoriquement sous la suzeraineté de la Turquie, était en fait un Etat libre gouverné par une sorte d'aristocratie militaire. Le « divan », qui désignait ses membres au dey d'Alger, qui désignait ses juges, ses conseillers, depuis plusieurs siècles, s'adonnaient à la piraterie, s'emparaient des navires marchands, réduisaient à l'état d'esclavage équipages et passagers. Certains Etats européens avaient contracté une sorte d'assurance en payant un tribut annuel. Depuis le XVI^e siècle, la France, pour garantir son commerce et les intérêts de ses nationaux, payait une redevance au dey d'Alger. En 1827, le conflit toujours latent du dey Hussein avait fait opposition au paiement de notre redevance et nous avions versé les fonds à la Caisse des dépôts et consignations en attendant que le litige fût tranché. Mais, allez parler de procédure à un despotisme devant lequel tous ont toujours plié! Le dey Hussein se fâcha. Divers incidents accrochèrent le dossier: le mariage d'un de nos consuls est alléché, des navires français sont visités. La colère du dey ne connaît plus de bornes quand une dépêche de France, au lieu de lui annoncer les fonds attendus, lui réclame des satisfactions.

Notre consul à Alger, M. Deval, demanda audience: Hussein le reçoit fraîchement, l'accable de reproches et, s'échauffant par degrés, s'oublie jusqu'à le frapper à trois reprises de son éventail.

Le gouvernement s'écouit et demande des excuses qui lui sont refusées. La France alors, décide le blocus des ports algériens, mesure inefficace, qui nécessite de grosses dépenses sans aucune compensation. A tout prendre, la France se punissait elle-même, de là des projets d'accommodement à des conditions de plus en plus dures. En 1829, le capitaine de vaisseau La Bretonnière tente de négocier; nous ne demandons plus que des promesses pour l'avenir; Hussein se montre inflexible. Quand La Bretonnière s'éloigne, son vaisseau, poussé par le vent, longe la côte de plus près que ne l'autorisaient les règlements. Il essaie vainement de gagner le large lorsqu'il reçoit une salve de boulets à laquelle il s'abstient de répondre.

L'honneur de la France était en jeu; l'intervention fut décidée.

Le gouvernement examina d'abord une proposition du pacha d'Egypte, Méhémet-Ali, qui offrait de prendre à sa charge, moyennant une somme de vingt millions et le don de quatre vaisseaux, l'entreprise d'Alger et le châtiement du Dey. L'Angleterre, on le devine, s'émouit à la perspective de l'établissement d'un grand empire qui dominerait au bord de la Méditerranée. Mais ce ne fut pas cette considération qui décida la France à tenter la proposition de Méhémet-Ali. L'honneur national dicta au gouvernement son devoir: la France ne voulait pas connaître l'humiliation de faire venger ses injures par une autre puissance.

A la fin de mai 1830, une flotte de 193 bâtiments de guerre et de 350 navires de commerce appareilla pour Alger. Après le débarquement à Sidi-Ferruch et le combat de Stenouël, l'artillerie française bombarde l'« Empereur », qui domine Alger. Le cinquième juillet 1830, la ville capitula après un siège de quatre jours.

C'est alors seulement que commence véritablement la conquête de l'Algérie. Il fallut dix-huit années de combats et pour organiser sur des bases solides le plus beau domaine de notre empire colonial.

M. Camille Chautemps est élu président du groupe parlementaire radical-socialiste

Paris, 17 janvier. — Le groupe radical et radical-socialiste s'est réuni ce matin, à la Chambre, afin de désigner son président et son bureau.

M. Daladier ayant déclaré que, conservant la présidence du parti, il lui était difficile d'assurer la présidence du groupe, diverses voix se sont élevées, demandant à MM. Herriot et Malvy, de porter leur candidature. M. Herriot a décliné cette offre, en raison de ses fonctions absorbantes à la Marine de Lyon. M. Malvy a fait valoir celles de la présidence de la Commission des Finances de la Chambre. M. Chautemps, après avoir insisté auprès de MM. Herriot et Malvy, a été proclamé président par acclamations et à l'unanimité.

Ont été élus vice-présidents: MM. Berthod et Delamaré; secrétaire général, M. Jammy Schmidt; secrétaires, MM. Marcombes, Joubert, Buzart et Joutreau.

BILLET PARISIEN De La Haye à Londres

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 17 JANVIER (MINUIT).

La Conférence de La Haye s'achève maintenant à grands pas vers des solutions définitives quant aux réparations allemandes — les plus importantes. Pour les réparations orientales, il semble qu'on doive se contenter de solutions provisoires.

A peine le rideau sera-t-il tombé sur les assises internationales qui se tiennent en Hollande, qu'il s'ouvrira sur la Conférence navale de Londres. La partie que nos négociateurs auront à jouer dans cette nouvelle réunion internationale sera à peine moins dure que celle qui va prendre fin. Attendons-nous à ce que des intérêts étrangers coalisés s'opposent une fois de plus aux intérêts français.

Toutefois, sont-ce vraiment les exigences françaises qui font obstacle à l'entente de toutes les puissances navales? Longtemps, la presse britannique a tenu d'accréditer cette légende. Prenant texte de la controverse instituée entre la France et l'Italie, au sujet de la parité navale des deux nations, elle affirmait que notre répugnance à accepter cette parité était le principal obstacle à un accord. Aujourd'hui, elle tient un autre langage. Non seulement elle montre, depuis la publication du mémorandum français qui a clairement exposé nos besoins maritimes, plus de sympathie et de compréhension envers les thèses que nous défendons, mais elle a dû constater par surcroît que l'entente entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis était loin d'être aussi parfaite que les dirigeants des deux pays avaient bien voulu le dire.

Que voyons-nous, en effet? M. Mac Donald ayant préconisé publiquement la suppression progressive des grandes unités navales, l'opinion américaine est aujourd'hui soulevée contre cette proposition. Les Etats-Unis ne veulent pas descendre au-dessous de 30.000 tonnes comme limite des « capital-ships », tandis que la Grande-Bretagne propose un maximum de 25.000 tonnes pour la même catégorie de bâtiments.

Evidemment, un compromis n'est pas impossible entre les deux thèses en présence. Mais, l'accord une fois réalisé sur les cuirassés, il restera à le faire sur les croiseurs et l'on s'apercevra alors que les thèses défendues par les pays anglo-saxons, d'une part, et celles du Japon, d'autre part, sont difficilement compatibles.

Tout bien considéré, les divergences d'opinion qui se sont produites entre la France et l'Italie sont une des moindres difficultés que la Conférence navale doit surmonter.

L'AUTOMOBILISTE MUTILE



Amputé de deux avant-bras par suite d'une grave blessure de guerre, M. Lantus, instituteur dans l'Arèche, s'était vu refuser son permis de conduire. Il vint à Paris, pour prouver au directeur de la circulation qu'il était parfaitement qualifié pour conduire une voiture.

LE PROCÈS ANQUETIL

Paris, 17 janvier. — Les débats du procès Georges Anquetil ont continué, cet après-midi, devant la onzième chambre correctionnelle. La plupart des témoins convoqués ne sont pas venus et ont envoyé des lettres d'excuses.

Parmi les témoins présents, quelques fournisseurs déclarent qu'ils furent en relations d'affaires avec Anquetil et qu'ils ont eu avec lui d'excellents rapports.

L'audition des témoins terminée, la défense dépose des conclusions tendant à nommer des experts pour savoir si les opérations que Georges Anquetil fit avec Mme Hanau étaient fictives ou non. Car elles sont fictives, soutient l'accusé.

Elles sont réelles, réplique Mme Hanau — La vraie cause de ma rupture avec Mme Hanau est la, assure Anquetil. J'ai été obligé de me désolidariser quand j'ai compris la valeur de la « Gazette ».

Le substitut Cassagneau, après avoir offert le copié de quatorze bordereaux, ne fait aucune objection contre la nomination de experts réclamés par Anquetil.

M^e Dominique, au nom de Mme Hanau, partie civile, s'en remet à la sagesse du Tribunal. Puis M^e Lagasse développe une fois de plus, les conclusions qu'il a déposées.

Après une suspension d'audience assez longue, le Tribunal décide la nomination d'un expert qui, d'ici jeudi prochain, pourra examiner les quatorze bordereaux.

L'audience continue par la plaidoirie de M^e Dominique.

M^e Dominique refait l'histoire de la « Gazette du Franc ». Il estime que cette entreprise fonctionnait déjà ou était sur le point de fonctionner. Aucune plainte n'avait

Acrobatie de motocycliste



M. HARRY LORRAINE, le célèbre motocycliste du cinéma, excelle dans l'art de passer à travers une glace sans se blesser, comme le montre notre photo, prise à Teddington, près de Londres, pendant que l'on tourne un film.

L'accord est complet à La Haye sur l'application du plan Young

La Haye, 17 janvier. — La Conférence a franchi ce soir, la dernière étape des négociations relatives aux réparations allemandes. Les ministres français et allemands se sont mis d'accord, à 20 h. 30, sur les conditions de la mobilisation de la première tranche du plan Young.

La Commission des réparations allemandes qui va se réunir à 21 h. 30, n'aura plus qu'à examiner l'arrangement intervenu entre les deux principales puissances intéressées. Ainsi, l'accord sera complet sur toutes les clauses du protocole final d'application du plan Young qui concerne l'Allemagne.

Ce document sera signé au cours d'une séance plénière de la Conférence tenue lundi prochain, à 9 h. 30.

M. Tardieu, quittant La Haye samedi soir, pour Londres, la France sera représentée à la cérémonie de la signature par MM. Chéron et Lugeure.

Dans ses grandes lignes, l'accord s'établit comme suit: Les gouvernements créanciers se proposent d'émettre, avant le 1^{er} octobre 1930, une première tranche de l'application du plan Young, pour une valeur de trois cents millions de dollars. De son côté, le gouvernement allemand déclare qu'il ne procédera à aucune émission ou emprunt qu'il ne procède à son tour par ses services publics; chemins de fer et Postes) avant le 1^{er} octobre 1930. Au cas où l'émission de la première tranche ne serait pas réalisée avant cette date, la Reich prolongera ses engagements pour un délai d'un an, à compter de la remise à la Banque des règlements internationaux d'un certificat de dette et au plus tard, jusqu'au 31 mars 1931.

En ce qui concerne l'emprunt Krueger, de cinq cents millions de marks, déjà conclu et auquel il était par conséquent difficile, sinon impossible, de demander à l'Allemagne de renoncer, le gouvernement allemand, d'accord avec le représentant autorisé de la maison Krueger déclare que le service de cet emprunt ne devra entraîner aucune discrimination au détriment de celui de l'annuité inconditionnelle.

De plus, il y a là la première entreprise pratique de la collaboration économique franco-allemande, qui a été si souvent recommandée depuis 1921. Le gouvernement allemand se réserve la faculté de participer à la mobilisation de la première tranche de trois cents millions de dollars des annuités conditionnelles faite par la B. R. I. et de faire lui-même ses emprunts extérieurs par l'intermédiaire du même organisme. Les deux tiers du produit de l'emprunt seront affectés aux créanciers de l'Allemagne pour les réparations et l'autre tiers pourra être alloué au Reich.

Cela équivaut à associer pratiquement l'intérêt financier de l'Allemagne à l'intérêt des puissances créancières.

Si l'on considère que l'intérêt principal du plan Young consiste dans la substitution aux garanties d'ordre militaire ou territoriale à politiques, des garanties générales du crédit de l'Allemagne, on conçoit aisément les avantages que présente une mobilisation rapide et pratique d'une première partie de la dette allemande.

Une collision entre tramways à Bruxelles

Dix blessés

Vendredi après-midi, une collision de tramways s'est produite place de l'Yser, à Bruxelles. Un tramway, lancé en pleine vitesse, en a pris un autre en écharpe, entre la motrice et la remorque. Sous la violence du choc, les voitures sortirent des rails. Une dizaine de personnes ont été blessées. Un Poonaïs a été transporté à l'hôpital.

et déposée lorsque, brusquement, à la fin de 1925, l'intervention de la Justice et de la police amène l'effondrement de l'œuvre de Mme Hanau. Mais l'entreprise comme la sienne, la publicité de la Presse était nécessaire. Cependant, il y a les maitres-cantonniers qui sont à l'affût de toutes les opérations de banque, M. G. Anquetil, directeur, successeur de deux journaux: « Le Grad Gignol » et « La Rumeur », se paraît à la fois d'un vertu et d'un talent étalage de son honneur et de sa conscience. Ce qu'il y avait derrière ce personnage, un commerce d'obscénités et d'extorsion de fonds.

M^e Dominique conclut en demandant les dommages-intérêts inscrits dans son dépôt de conclusion, dommages qui seront versés à la masse de la faillite. Demain, dépôt du rapport de l'expert sur les quatorze bordereaux et rattachement du substitut Cassagneau.

L'audience est levée.

La Chambre rejette la demande de mise en liberté des députés communistes Marty et Duclos

Paris, 17 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 35, sous la présidence de M. F. Bouisson, devant un très grand nombre de députés.

M. Bouisson prononce son discours remerciant la Chambre qui le choisit pour la cinquième fois. La Chambre vote ensuite à main levée la proposition Deleasse-Gignoux tendant à fixer à vendredi prochain, l'interpellation sur la trêve douanière.

M. Berthod soutient une proposition de résolution tendant à la libération des parlementaires prisonniers ou condamnés. M. Berthod retracé les circonstances qui amenèrent la condamnation de deux députés communistes, MM. Marty et Duclos, et affirme que ces députés ont le droit de siéger pour représenter leurs électeurs. C'est dans le peuple qu'est toute souveraineté. (Voix diverses: La Russie!)

M. Herriot monte à la tribune. Il fait une distinction entre l'amnistie des citoyens condamnés, qui fera l'objet d'une prochaine discussion, et le cas des deux députés communistes. Je dois défendre la souveraineté populaire. Il serait fâcheux que se soient les représentants du peuple pour combattre cette forme de restriction des droits du suffrage universel. (Applaudissements à gauche.)

Si l'agissant d'un député royaliste, l'interpellation pour sa libération, MM. Mitterrand, Clemenceau ont soutenu cette thèse, qui est conforme à la tradition républicaine.

M. Léon Blum déclare que ses amis et lui-même voteront la proposition de résolution déposée par M. Berthod. Il souligne tout le respect de son parti pour le suffrage universel.

M. Lucien Hubert. — Le Gouvernement s'oppose à l'adoption de la proposition de résolution de M. Berthod et pose la question de confiance.

M. Berthod et M. Berthod, dans une circonstance identique, en 1928, a posé la question de confiance. (Rires.)

M. Blum rétorque que la Chambre est souveraine en la matière. La question de confiance ne doit pas être posée dans les questions intérieures de la Chambre. Celle-ci doit remplir son devoir de confiance.

Le scrutin est ouvert et donne lieu à pointage. La séance est suspendue.

La séance est reprise à 17 h. 20. Le président fait connaître le résultat du pointage.

La proposition Berthod est repoussée par 306 voix contre 250.

M. Desobry. — Vivent les prisonniers de la démocratie bourgeoise!

La responsabilité du commandant de l'«Edgar-Quinet» est dégagee

La Commission d'enquête, présidée par l'amiral Traub, a terminé ses travaux. Elle vient d'établir de façon catégorique que le commandant de l'«Edgar-Quinet», le capitaine de vaisseau Benoist, n'est en quoi que ce soit, responsable de la perte de son navire. La carte marine de la zone où naufragait le croiseur, qui mentionne les fonds d'Arzeo au cap Frejolo, a été relevée en 1873 par le capitaine de Egochez, du bureau de longitude, commandant le « Narval ».

Cette carte a été éditée en 1876. A l'endroit même où l'«Edgar-Quinet» s'est échoué, à six milles 105 du feu d'Habibas, elle accuse des fonds de trente-deux à vingt-huit mètres, signalés au nord, les roches des Moulins et des fonds d'Arzeo, mais est muette sur le haut fond qui fut fatal à l'«Edgar-Quinet».

D'autre part, les instructions nautiques, qui datent de 1919, ne portent aucune indication sur ce point. Le commandant Benoist n'a donc commis aucune faute et le Conseil de guerre maritime qui se réunira à Toulon pour le juger, selon la loi, ne pourra que prononcer son acquittement.

LA FERMETURE DES COLOMBIERS EN 1930

Pendant l'année 1930, les colombiers devront être fermés du 1^{er} mars au 20 avril; du 20 juillet au 30 août et du 1^{er} octobre au 15 novembre inclusivement.

Les prescriptions ci-dessus ne sont pas applicables aux pigeons voyageurs.

COSTES ET CODOS à l'assaut des records

Le « Point d'Interrogation » qui, en novembre et décembre 1929 rendit à la France les deux records d'aviation les plus enviables: ceux de la distance en ligne droite et en circuit fermé, s'est envolé hier après-midi pour conquérir de nouveaux lauriers.

C'est aux records de durée, de distance, de vitesse avec cinq cents kilos de charge et à la plus grande vitesse sur cinq mille kilomètres qu'il s'attaque cette fois.

Piloté par Costes et Codos, il a pris l'air à Istres, vendredi, à 15 h. 12.

Nos valeureux aviateurs se sont aussitôt dirigés sur Nîmes pour voler, de là, sur le circuit Nîmes-Narbonne et retour (250 kilomètres).

Le premier tour était bouclé à 16 h. 42, le deuxième à 17 h. 53 et le troisième à 19 h. 08. A ce moment, le temps était calme, mais un peu brumeux. L'avion volait à la moyenne insignifiante de plus de 210 kilomètres à l'heure.

Pinet a-t-il assassiné miss Branson?

C'est vendredi que l'affaire des Baux est venue devant la Cour d'assises d'Aix-en-Provence. Un nombreux public se presse dans la salle et beaucoup de personnes à l'extérieur essayent, mais en vain, de passer à travers les barreaux de troupe.

A 9 h. 10, la Cour fait son entrée. A 9 h. 40 commence l'interrogatoire de François Pinet. Le président Lafont rappelle que, le 27 avril 1929, on découvrit dans la citerne de la villa Chicaile, le cadavre de la malheureuse miss Branson, la tête traversée d'une balle. Bien entendu, Pichet soutient qu'il n'est pour rien dans la chose. Il est plus facile d'entrer vivant dans la citerne que d'y faire entrer un mort. Telle est la phrase qui lui semble sans réponse, un argument sans réplique.

C'est donc miss Branson qui, après une étrange mise en scène, se serait suicidée dans cette citerne.

— Le suicide est impossible, déclare le président.

— C'est le crime qui est impossible, répond Pinet.

Pour trancher un tel problème, chacun reste sur ses positions. On soulève alors la question d'intérêt. Pinet était légataire de miss Branson. Il le savait, il ne l'a jamais dit.

L'examen de la question d'argent n'ayant apporté aucune lumière sur le crime, le président, conduit l'interrogatoire sur le point très spécial des allées et venues de Pinet dans les environs de la maison de miss Branson. Qu'y faisait-il? A quelle heure de la nuit ou du jour s'y trouvait-il? Les phares de l'auto étaient-ils allumés ou éteints? Aucune certitude ne peut être établie à ce sujet, et à 11 h., l'audience est suspendue.

A 11 h. 20, l'audience est reprise. L'interrogatoire étant terminé, on procède à l'audition des témoins, dont le premier qui vient déposer est le docteur Bérard, médecin expert, chef de laboratoire. Le docteur Bérard affirme que le mort de miss Branson est du coup de feu et non à l'immersion. Si l'on admet l'hypothèse du suicide, miss Branson se serait servie de son poignard pour actionner la gâchette, ce qui est possible, des suicides s'étant déjà produits dans ces conditions. Cependant, le docteur Bérard conclut que le crime est plus vraisemblable que le suicide, sans pouvoir certifier l'un ou l'autre.

Le docteur Rey, d'Arles, lui succède. Il a fait l'autopsie de miss Branson. Lui aussi penche pour le crime, sans pouvoir l'affirmer.

Le docteur Cot, qui n'était le décès, s'adonne au suicide, dont il fait une démonstration, le poignard appuyé sur la gâchette d'un pistolet qu'il appuie contre son front. D'ailleurs, les jambes du cadavre étaient en demitension et c'est cette position que miss Branson devait avoir au moment de la mort. Le poignard, lui aussi, avait conservé sa crispation.

Une confrontation a eu lieu entre les docteurs Rey et Cot, mais elle ne donne aucun résultat, les deux témoins maintenant chacun leur thèse.

Le docteur Larot, médecin de miss Branson, à qui il conseilla le climat du Midi de la France favorable à son état de santé, dépose. Il serait plutôt favorable à la thèse du suicide ardent, dit-il, miss Branson lui parut dans un état de nervosité inexplicable au point de vue pathologique.

Plusieurs témoins sont encore entendus et l'audience est levée.

LE BANDIT DISPARU



Poinso, le bandit qui fut arrêté dernièrement après avoir tiré des coups de revolver sur un passant et qui s'est évadé de l'hôpital Saint-Louis, avec sept balles dans le corps, reste toujours introuvable.

WEISS ET GIRIER volent vers Pondichéry

Istres, 17 janvier. — La situation météorologique, dans la région méditerranéenne et sur l'Italie s'étant légèrement améliorée, les aviateurs Girier et Weiss ont décidé de prendre le départ.

Leur but n'est nullement d'établir un record, mais de relier par de grandes étapes (Tunis-Bagdad-Basorah-Karachi), la métropole à nos possessions de l'Inde française qui n'ont jamais, jusqu'à présent, été visitées par l'aviation nationale.

A 7 heures, ce matin, quittant leur hôtel, ils ont gagné l'Ecole d'aviation où, dans le hangar, tout à l'estivage de l'été, ils ont chargé leur avion d'acier d'acier.

Le vent assez frais souffle du nord-ouest, ce qui aidera les aviateurs dans leur marche. L'hélice est lancée. Le moteur ronfle, accélère sa vitesse, puis ralentit; tout fonctionne normalement. Tout est prêt. A 9 heures, le signal de départ est donné. L'avion roule sur la piste, accélère et, à cent cinquante mètres, décolle facilement et file vers le sud-est.

Le lieutenant-colonel Weiss et le commandant Girier ont atterri, à 13 h. 35, à El-Aouina (Tunisie).

GABY DESLYS ET EDWIGE NAVRATIL

Mlle Edwige Navratil entendue par M. Amelin, commissaire aux délégations judiciaires, a affirmé qu'elle n'avait pas quitté une seule fois Saint-Sébastien durant son séjour.

— Le suicide est impossible, déclare le président.

— C'est le crime qui est impossible, répond Pinet.

Pour trancher un tel problème, chacun reste sur ses positions. On soulève alors la question d'intérêt. Pinet était légataire de miss Branson. Il le savait, il ne l'a jamais dit.

L'examen de la question d'argent n'ayant apporté aucune lumière sur le crime, le président, conduit l'interrogatoire sur le point très spécial des allées et venues de Pinet dans les environs de la maison de miss Branson. Qu'y faisait-il? A quelle heure de la nuit ou du jour s'y trouvait-il? Les phares de l'auto étaient-ils allumés ou éteints? Aucune certitude ne peut être établie à ce sujet, et à 11 h., l'audience est suspendue.

A 11 h. 20, l'audience est reprise. L'interrogatoire étant terminé, on procède à l'audition des témoins, dont le premier qui vient déposer est le docteur Bérard, médecin expert, chef de laboratoire. Le docteur Bérard affirme que le mort de miss Branson est du coup de feu et non à l'immersion. Si l'on admet l'hypothèse du suicide, miss Branson se serait servie de son poignard pour actionner la gâchette, ce qui est possible, des suicides s'étant déjà produits dans ces conditions. Cependant, le docteur Bérard conclut que le crime est plus vraisemblable que le suicide, sans pouvoir certifier l'un ou l'autre.

Le docteur Rey, d'Arles, lui succède. Il a fait l'autopsie de miss Branson. Lui aussi penche pour le crime, sans pouvoir l'affirmer.

Le docteur Cot, qui n'était le décès, s'adonne au suicide, dont il fait une démonstration, le poignard appuyé sur la gâchette d'un pistolet qu'il appuie contre son front. D'ailleurs, les jambes du cadavre étaient en demitension et c'est cette position que miss Branson devait avoir au moment de la mort. Le poignard, lui aussi, avait conservé sa crispation.

Une confrontation a eu lieu entre les docteurs Rey et Cot, mais elle ne donne aucun résultat, les deux témoins maintenant chacun leur thèse.

Le docteur Larot, médecin de miss Branson, à qui il conseilla le climat du Midi de la France favorable à son état de santé, dépose. Il serait plutôt favorable à la thèse du suicide ardent, dit-il, miss Branson lui parut dans un état de nervosité inexplicable au point de vue pathologique.

Plusieurs témoins sont encore entendus et l'audience est levée.



EDWIGE NAVRATIL ET SON DÉFENSEUR, M^r THAON

guerre et elle s'est défendue avec énergie contre l'hypothèse d'après laquelle elle aurait été employée par une puissance quelconque pendant les hostilités.

Elle a déclaré à ce propos qu'un Anglais, espion notoire, avait insisté auprès d'elle, en 1915, pour qu'elle collaborât avec lui. Elle refusa, affirme-t-elle. L'Anglais fut fusillé peu de temps après.

Mlle Navratil a conclu de ces faits qu'on a employé son nom, à son insu, pour des manœuvres d'espionnage. Elle entend déposer une plainte en recel contre inconnu et se constitue partie civile.

Son avocat, M^r Thaon, s'est rendu hier auprès de M. Amelin; il n'a pas obtenu communication du dossier et s'en est étonné en sortant du cabinet du commissaire.

Le parricide d'Hérin devant la Cour d'assises

A l'issue de l'affaire Vincent, dont nous relatons d'autre part les débats, le jury de la Cour d'assises du Nord a été appelé à examiner celle du parricide d'Hérin, qui demandera deux audiences, et qui est l'une des plus importantes de la session.

Rappelons succinctement les circonstances de ce double crime.

Joseph Deglave est, âgé de vingt-cinq ans; fils d'honorables cultivateurs, il s'est laissé détourner par une fille de mauvaise vie, surnommée « Lulu », qui a joué dans sa vie un rôle considérable et qui fut son mauvais génie.

C'est pour la suivre, en effet, que Deglave eut rompu avec les siens qui s'étaient opposés avec raison à leur union. Sans métier et sans ressources, Deglave, qui s'était installé à Valenciennes avec son amie, en fut bientôt réduit à vivre d'expédients. L'annonce de la mise en adjudication de la ferme de ses vieux parents aggrava les ressentiments qu'il éprouvait à leur rencontre, car il voyait s'échapper un bien de famille qu'il convoitait. Ceci n'était cependant qu'une feinte et le père Deglave pensait, en agissant ainsi, faire revivre son fils au foyer.

L'crime eut lieu dans la nuit du 26 au 27 mai 1926. Les époux Deglave furent découverts, le lendemain, dans leur lit maculé de sang. Ils avaient été assassinés à coups de marteau.

Aucun désordre dans la pièce, aucune trace d'effraction.

Les victimes, surprises dans leur sommeil, n'avaient esquissé aucun geste de défense; le